

## Renseignements

### Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

### Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet en cours. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'établissement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

### Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

## Références

### Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelé la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.28.2) - ci-après appelé le R. Neige

### Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide de référence du REAFIE](#)
- [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#)
- [Les normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux](#)

### Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité d'établissement et d'exploitation d'un lieu d'élimination de neige sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, veuillez à cocher toutes les activités en question dans le formulaire **Identification des activités et des impacts du projet** et remplir les formulaires associés.

Exemple possible d'activités connexes ou complémentaires à l'activité d'établissement et d'exploitation d'un lieu d'élimination de neige	Référence légale
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al. 1 (4) LQE

# 1. Description de l'activité

## 1.1 Caractéristiques techniques et opérationnelles

### 1.1.1 Décrivez la nature et les caractéristiques techniques et opérationnelles de l'activité du lieu d'élimination de neige<sup>1</sup> et expliquez en quoi cette activité tient compte des caractéristiques du milieu et des usages projetés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Cette description peut inclure les éléments suivants :

- l'historique du projet dans le cas d'une demande d'agrandissement;
- le choix de l'emplacement du projet en considérant le zonage et d'autres contraintes.

À noter que les sections 4.4 et 4.5 du [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#) énumèrent des zones incompatibles avec l'implantation de lieux d'élimination de neige<sup>1</sup> et des contraintes à considérer quant au choix de l'emplacement.

Pour un rejet dans un égout desservi par une station d'épuration, la description peut inclure l'identification et la capacité de la station d'épuration et le trajet des débits ajoutés dans le réseau d'égout du point de rejet à la station d'épuration incluant les points de surverses. Si le projet comporte un rejet d'eau dans un réseau d'égout municipal ayant pour effet d'augmenter les fréquences de débordements, des mesures compensatoires selon les modalités des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux peuvent s'appliquer.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 1000)

### 1.1.2 L'installation prévoit-elle l'utilisation de fondeuses et de chutes dans un système d'égout (art. 77(1) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Oui, assurez-vous de remplir la section 2.1.*

### 1.1.3 L'installation d'élimination de neiges<sup>1</sup> utilisera-t-elle un autre système que celui de fondeuses et de chutes dans un système d'égout (ex : fossé de drainage, bassin de décantation ou de traitement qui se rejette à l'environnement) (art. 77(2) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Oui, assurez-vous de remplir la section 2.2 et 3.2.*

### 1.1.4 Décrivez l'aménagement du lieu d'élimination de neige<sup>1</sup>. Cette description inclut notamment, les bâtiments, les équipements, les appareils, les installations, les constructions, les ouvrages et les aires d'entreposage et de stockage (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Cette description peut inclure :

- les chemins d'accès;
- l'aménagement des bassins de décantation ou autres ouvrages de gestion des eaux de fontes;
- la délimitation du site et les repères;
- les écrans naturels ou artificiels;
- les aires de circulation des véhicules;
- les aires d'entreposage temporaire de la neige;
- les superficies des principales composantes;
- les bassins ou aires de décantation des eaux de fonte;
- les systèmes de traitement des eaux de fonte, le cas échéant.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

## 1.2 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

### 1.2.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez les informations suivantes (art. 17 al. 1 (2) REAFIE):

- la date du début et de fin des travaux d'aménagement de l'activité. Par exemple, précisez l'échéancier pour la construction des bâtiments;
- la date prévue pour le début de l'exploitation de l'activité;
- si connue, la date prévue de fin de l'exploitation de l'activité\*;
- les étapes de réalisation. Les phases peuvent inclure les activités suivantes :
  - la construction et l'aménagement du site,
  - la préparation du site,
  - l'exploitation,
  - l'activité de fermeture annuelle,
  - l'entretien et nettoyage, etc.

\*À noter qu'un lieu d'élimination de neige<sup>1</sup> est une activité visée à l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Cela déclenche, à la cessation de l'activité, l'obligation de caractériser des sols (art. 31.51, 31.52 et 31.53 de la LQE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 1.3 Description des matières résiduelles

### 1.3.1 Quelle est la capacité de stockage de neige dans le lieu d'élimination en mètre cube (art. 17 al. 1 (4) REAFIE) ?

Saisir la réponse

(Nbre de caractères = 25)

### 1.3.2 Précisez comment seront récupérés et gérés les débris de toutes sortes et les autres contaminants se retrouvant dans les neiges usées pour éviter le rejet à l'environnement (art. 17 al. 1 (4) REAFIE et art. 18(1) REAFIE).

Les principaux contaminants sont:

- des débris;
- des matières en suspension;
- des huiles et graisses;
- des ions chlorures;
- du sodium et calcium;
- des métaux lourds;
- d'autres contaminants.

Cette description doit inclure les méthodes de récupération de chaque contaminant et l'identification du lieu d'élimination des résidus.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

## 2. Informations sur les types d'installation

### 2.1 Lieu d'élimination de neige comprenant des fondeuses à neige et des chutes dans un système d'égout

Cette section regroupe les éléments exigés en vertu de l'article 77 du REAFIE. Cette section est à remplir si vous avez répondu Oui à la question 1.1.2.

#### 2.1.1 Transmettez un rapport technique signé par un ingénieur permettant d'évaluer la capacité de la station d'épuration à traiter la neige et les eaux de fonte de neige.

Le rapport devrait comprendre :

- la capacité de conception de la station;
- la capacité résiduelle de la station;
- le débit moyen et maximal des eaux usées ajoutées, et
- la vérification du respect des exigences de rejet.

L'annexe 7 – Fiche d'évaluation – Station d'épuration donnent des précisions sur comment évaluer la capacité de la station d'épuration.

Dans le cas d'une station d'épuration municipale, l'ingénieur mandaté doit s'adresser à la municipalité pour obtenir les rapports de conception et de performance de la station.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 2.2 Lieu d'élimination de neige comprenant d'autres types d'installation

Cette section est à remplir si vous avez répondu Oui à la question 1.1.3 concernant les autres systèmes que celui de fondeuses et de chutes dans un système d'égout.

#### 2.2.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants en lien avec votre activité (rayon de 1 km) (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (1) REAFIE) :

- l'emplacement de tous les puits ou sources d'alimentation en eau potable;
- les réservoirs naturels d'eau potable;
- les cours d'eau;
- les sites contaminés, le cas échéant;
- etc.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :

Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou Geojson)	
Fichier :	Description :

En l'absence de données géospatiales, fournissez les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**2.2.2 Fournissez la description du zonage municipal dans un rayon de 2 km (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (2) REAFIE).**

Cette information est disponible dans les schémas d'aménagements des MRC.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**2.2.3 Joignez les plans et devis de l'installation ainsi que de tout équipement ou ouvrage requis (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (4) REAFIE).**

Ces plans et devis peuvent inclure :

- les profils du système de drainage;
- les équipements et ouvrages destinés à recueillir les eaux de fontes;
- les équipements et ouvrages destinés à prévenir ou à contrôler la migration dans le sol des eaux de fonte (imperméabilisation de l'aire).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**2.2.4 Pour la gestion des eaux (art. 77(2) et 68 al. 2 (7) REAFIE), fournissez :**

- une étude hydrogéologique;
- une étude décrivant les caractéristiques physicochimiques et bactériologiques des eaux souterraines prélevées sur le terrain visé par la demande (consulter la section 4.2 du [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#));
- une étude décrivant les caractéristiques physicochimiques et bactériologiques des eaux de surface à proximité des futurs points de rejet dans l'environnement, le cas échéant, ainsi que les diverses utilisations de ces eaux;
- une étude géotechnique portant sur les dépôts meubles, le roc et les matières éliminées ainsi que l'évaluation des contraintes géotechniques associées aux travaux d'aménagement et d'exploitation du lieu.

Puisque le contenu d'une telle étude varie selon le milieu récepteur, il faut se référer à l'annexe C du [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#) pour déterminer le contenu de l'étude hydrologique.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**2.2.5 Fournissez un relevé topographique du terrain établissant les lignes de niveau à intervalle maximal de 1 mètre (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (7) REAFIE).**

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**2.2.6 Fournissez une étude sur l'intégration du lieu au paysage environnant (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (8) REAFIE).**

Cette étude peut comprendre des renseignements sur :

- l'éloignement des résidences;

- les caractéristiques du paysage;
- l'intérêt récréotouristique à proximité;
- les mesures d'atténuation des impacts visuels;
- les hauteurs d'accumulation de la neige entreposée.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

### 3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôles proposés, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

#### 3.1.1 Rejet d'un effluent (eau)

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- Le rejet du traitement des eaux de fonte à l'environnement ou au réseau d'égout.

Les informations suivantes devront être détaillées :

- le choix des points de rejet des eaux traitées;
- un calcul de la dilution des chlorures au point de rejet;
- la sensibilité du milieu récepteur au point de rejet.

Consultez le [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#) pour les exigences à respecter pour le calcul de dilution des chlorures et la décantation des matières et des métaux lourds.

Le tableau X du [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#) décrit la qualité des eaux de fonte à respecter avant le rejet dans l'environnement et le tableau XI décrit les critères d'acceptabilité de rejet.

La section 2.2 du [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#) détaille les éléments à considérer par type de rejet à l'égout.

#### 3.1.2 Eaux de surface, eaux souterraines et sols

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surfaces, eaux souterraines et sols** :

- aménagement du site et des fossés;
- entreposage de neiges sur le sol;
- gestions des eaux de fontes.

Le traitement des eaux de fontes avant son rejet à l'environnement ou à l'égout doit être décrit dans ce formulaire.

Cette description vise à préciser la gestion de l'eau et peut comprendre :

- l'utilisation de déflecteurs, de sorties surélevées, de décanteurs séparés ou autres;
- les critères de conception des différents éléments de l'aire de traitement;
- le choix des points de rejet des eaux traitées;
- la sensibilité du milieu récepteur au point de rejet.

### 3.1.3 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts**.

L'activité peut générer d'autres impacts que ceux précédemment cités, pendant et après la réalisation des travaux tels que :

- la pollution lumineuse;
- prolifération d'espèces exotiques envahissantes;
- etc.

L'annexe A du [Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige](#) mentionne des impacts et des améliorations à apporter au niveau du bruit, de l'esthétique et de la sécurité. Ces aspects environnementaux sont de responsabilité municipale et n'ont pas à être décrits dans cette demande.

## 3.2 Exigences réglementaires

Remplissez cette section si vous avez répondu Oui à la question 1.1.3 et que l'exploitation du lieu nécessite un autre système que celui de fondeuses et de chutes dans un système d'égout.

### 3.2.1 **L'exploitation d'un lieu d'élimination de neige<sup>1</sup> est visée par des exigences réglementaires spécifiques aux impacts sur l'environnement. En vertu de l'article 77 du REAFIE, vous devez transmettre, pour chacun des programmes, en plus des informations demandées dans les formulaires d'impact, les documents/informations suivant(es) (art. 68 al. 2 (5) et 77(2) REAFIE) :**

- un programme d'entretien et d'inspection ;
- un programme de contrôle et de surveillance ;
- un programme d'échantillonnage et d'analyse concernant les eaux de surfaces et souterraines.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

### 4.1 **Programme de contrôle des eaux souterraines**

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales concernées par l'article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu'un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d'autorisation.

Les lieux d'élimination de neiges sont visés par l'article 68 du REAFIE et la section 2 de ce formulaire doit être remplie.

## 5. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

5.1 Les services d'un professionnel<sup>2</sup> ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui  Non

5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel<sup>2</sup> ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 6. Lexique

<sup>1</sup>**lieu d'élimination de neige** : lieu où est déposée définitivement, en vue de son élimination, de la neige qui a fait l'objet d'un enlèvement et d'un transport conformément au premier alinéa de l'article 5 du *Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs*.

<sup>2</sup>**professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).



## 7. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

*Modèle 1 – Question 1.2.1 : Échéancier des phases/étapes des travaux*

Étapes de réalisation	Début	Fin	Durée
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.1.</i>			